



Succession entre frères et sœur et neveu

Par Suzon13

Bonjour à tous,

Une amie d'enfance vient de décéder, non mariée, plus de parents et pas d'enfants, elle avait deux frères :

Le frère DCD avait une épouse et 2 enfants.
Le frère qui est vivant, lui a 3 enfants et une épouse.

La belle sœur dont le mari est DCD n'a pas de PC, c'est une dame de 72 ans et elle aimerait savoir si ses deux enfants ont droit à une part de l'héritage immobilier et des numéraires de leurs tantes.

Par avance je vous remercie pour votre réponse.

Cordialement.
Suzon 13

Par Isadore

Bonjour,

Toutes nos condoléances.

En l'absence de testament, les héritiers de votre amie sont son frère survivant et ses deux neveux issus de frère décédé (par représentation).

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1632#:~:text=d%C3%A9funt%20sont%20vivants-,Les%20parents%20du%20d%C3%A9funt%20h%C3%A9ritent%20de%20la%20moiti%C3%A9%20de%20la,s'effectue%20%C3%A0%20parts%20%C3%A9gales.]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1632#:~:text=d%C3%A9funt%20sont%20vivants-,Les%20parents%20du%20d%C3%A9funt%20h%C3%A9ritent%20de%20la%20moiti%C3%A9%20de%20la,s'effectue%20%C3%A0%20parts%20%C3%A9gales.[/url]

Sans testament, le frère hérite de la moitié des biens de votre amie, et chacun des deux neveux du quart (ils se partagent la part qui aurait dû revenir à leur père).

Par Suzon13

Bonjour et merci de votre réponse.

Si je comprend bien les 2 enfants du frère qui est DCD ne font pas partie des héritiers ?

Les 2 frères ont 5 enfants à eux deux.

Merci de votre future réponse.
Cordialement.
Suzon 13

Par Durock

Bonjour

"Si je comprend bien les 2 enfants du frère qui est DCD ne font pas partie des héritiers ? "

C'est exactement l'inverse qu'Isadore vous donne comme réponse !

"les héritiers de votre amie sont son frère survivant et ses deux neveux issus de frère décédé (par représentation). "

Cdt

Par suzon13

Bonsoir,

OK bien compris cette fois.

Merci encore.

Cordialement.